

revision organique des *lais de mai*, voilà l'unique chemin qu'il faut suivre. J'ai la conviction qu'alors on ne rencontrera de résistances nulle part, parce qu'on est las de combattre, et que, là même où l'on nous fait de l'opposition, on comprend que l'intérêt de l'Etat, comme celui de l'Eglise, exige la fin de la lutte. Du reste, nous nous fions avant tout et surtout à notre union, à la défense énergique de tout ce que nous croyons être la vérité et la justice. Puis, nous avons confiance dans la protection de notre prince, il n'oubliera pas ce que ses ancêtres ont promis et ce que lui-même nous a dit. Il sait qu'il est tenu d'accorder à tous ses sujets la même protection et le même droit. Il désapprouve donc sincèrement qu'on nous dise, au ministère, que nous sommes dans la minorité et que nous devons penser quelles en peuvent être les suites. Enfin, si tous les pouvoirs temporels nous abandonnent, nous avons confiance en Celui qui est plus fort que les rois et les majorités, nous avons confiance en Dieu, qui ne nous abandonnera jamais.

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Sainte-Agathe, le 29 ; à la Basse-Ville, le 1^{er} mai ; au couvent de Saint-Damien, le 2 ; au couvent de Bellevue, le 3.—Le Rév. Monsieur George F.-E. Drolet, ancien curé de Sillery, décédé le 20 avril, à l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, était membre de la société des messes, section provinciale, et de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec. Son service et sa sépulture ont eu lieu à Saint-Joseph de la Délivrance mardi, 23 du courant, à 8 heures.

France.—Mgr Ricard, auteur de plusieurs écrits remarquables, est décédé à l'âge de 65 ans.

Suisse.—Les catholiques du canton suisse du Tessin viennent de remporter une belle victoire. Ils ont rejeté à une majorité de deux mille voix environ, une loi qui était soumise au vote du peuple et qui avait pour but de soumettre l'Eglise et le clergé à un régime de persécution. Il s'agissait de donner au peuple la nomination de tous les curés et des chanoines eux-mêmes ; d'établir le droit de révocation par le peuple, auquel aurait été accordée, en même temps, l'élection des membres des conseils paroissiaux ; de soumettre le clergé aux dispositions du code contraires au droit canonique ; de livrer les cloches au bon plaisir des autorités civiles.

Mgr Molo, administrateur apostolique du Tessin, et les membres du clergé ont énergiquement protesté contre la loi nouvelle ; les catholiques dévotés ont ouvert une campagne de conférences et, malgré la pression gouvernementale et le vote de nombreux protestants, tous ces efforts ont abouti à un grand succès.